

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Décision N° 1 / 004941 /MENA/DRH/SDPAA du 14 MAI 2025

portant Affectation de **Conseillers à l'Extrascolaire** option **Alphabétisation**, en qualité de **Personnels Administratifs** au titre de l'année scolaire **2024-2025**

**LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les **nécessités de service**,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Les **Conseillers à l'Extrascolaire** option **Alphabétisation** dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés, en qualité de **Personnels Administratifs**, conformément au tableau ci-dessous:

N°	Matricule	NOM ET PRENOMS	Genre	DRENA D'ACCUEIL	IEPP D'ACCUEIL
1	47221DH	COULIBALY NEE BAKO BLANCHE FLORA-EDWIGE	F	AGBOVILLE	AGBOVILLE 2
2	237664G	OKOU AKISSI CAROLINE	F	ABIDJAN 3	YOPOUGON SIPDREX

**Article 2 :** La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- MENA /CAB |
- DRH/SDPAA |
- DRENA |
- INTÉRESSÉ(E) |
- CHRONO |

Le Directeur  
QUATTARA Drissa